CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E96816** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2024**

ÉDITÉ LE **31/05/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007
Forme juridique : SARL
Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 2007B00194

Siret : **494 097 686 00013**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 2113703

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011041809104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011041809104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **A.S.R. AIDE SOLUTION RENOVATION**
Sigle : A.S.R.
13, RUE THIERS
77124 VILLENOY

Téléphone : 01 60 32 12 06 **Fax :** 01 60 32 12 01
Portable : 06 33 75 52 19

Site Internet : www.groupe-active-habitat.com
E-mail : j.vasseur@gah77.fr

Responsabilité légale :
VASSEUR JAMES GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	31/08/2020
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	18/01/2023
o Isolation des combles perdus	18/01/2023
o Isolation des planchers bas	18/01/2023

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.